

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 28 juin 2021 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse : 34 Campbell
Numéro de matricule : 9334-44-5372-0
Zone : RB-7

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser une marge de recul latéral de 1.51 mètres du côté Sud, au lieu du minimum requis de 2 mètres dans cette zone pour un bâtiment jumelé, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 0.49 mètre.

Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation

Régulariser l'agrandissement d'un bâtiment jumelé avec une marge de recul latéral de 2.89 mètres, au lieu d'une marge de recul minimale de 2.99 mètres calculée à partir de la ligne latérale de lot du jumelé voisin équivalente à au moins deux tiers (2/3) de la profondeur de cet agrandissement vers la ligne arrière de lot, celui-ci étant profond de 4.48 mètres, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 3.2.2 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire l'application de cette norme de 0.10 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant ces demandes avant 16h30 le 28 juin, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 9 juin 2021.

Claude Gilbert
Greffier

**TOWN OF
MONTREAL WEST**



MINOR EXEMPTION REQUESTS

PUBLIC NOTICE is hereby given that, during the Regular Meeting that will be held on Monday, June 28, 2021, at 8:00 p.m., the Town Council will render a decision on two requests for minor exemption from Zoning By-Law 2020-002 of the Town of Montreal West regarding the following immovable:

Location

Address: 34 Campbell
Immoveable number: 9334-44-5372-0
Zone: RB-7

Nature of the first request and consequence of the exemption

Normalize a 1.51 metres lateral setback on the South side, instead of the minimum 2 metres required in that zone for a semi-detached building, pursuant to section 3.2.2 of the Zoning By-Law as per the relevant schedule of uses and standards. The consequence of accepting this request would be to reduce the requirement by 0.49 metre.

Nature of the second request and consequence of the exemption

Normalize the extension of a semi-detached building with a 2.89 metres lateral setback, instead of the minimum 2.99 metres setback from the mitoyen lateral lot line, which must be at least equal to two-thirds (2/3) of the depth of the extension towards the rear lot line, the said extension being 4.48 metres deep, pursuant to the second paragraph of section 3.2.2 of the Zoning By-Law. The consequence of accepting this request would be to reduce the requirement by 0.10 metre.

NOTICE is also hereby given that any interested person may forward written comments to the Town Council with respect to these requests no later than 4:30 p.m. on June 28, by sending an email to communications@montreal-west.ca.

Given at Montreal West, on June 9, 2021.

Claude Gilbert
Town Clerk